



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département Du Vaucluse
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 084-218400109-20240625-040_2024-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JUIN 2024

N° 040_2024

DATE DE LA CONVOCATION :
20 JUIN 2024
DATE D’AFFICHAGE :
20 JUIN 2024

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 12
Absents : 1
Ayant donné procuration : 2

OBJET : ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNE DE LA BASTIDONNE PAR LA POSTE POUR LA PROCEDURE D’ADRESSAGE

L’an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le VINGT-CINQ, à vingt heure quinze, le Conseil Municipal de la Commune de LA BASTIDONNE s’est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de JUIN sous la présidence d’Emma LEON, Maire et la désignation de Monsieur Thomas NERVI en qualité de secrétaire de séance.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs, Emma LEON, Jacques DECUIGNIERES, Jean Charles BARBANT, Thomas NERVI, Amelle HAFAFSA, Gérard GRELET, Thierry DELESCLUSE, Éric LEVANTIS, Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT

Absents ayant donné procuration :

Alexandra HAYEK à Jean-Charles BARBANT
Laurence PETIT à Gérard GRELET

Absents :

Lou LOMBARD

Mes chers collègues,

Il est proposé de voter pour l’accompagnement de la Mairie dans sa mise en conformité, en regard de la loi 3DS du 21 février 2022.

Exposé des motifs

Le décret du 11 août 2022 de la loi 3DS « relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions » précise les modalités d'application de l'article 169 de la Loi 3DS :
Les communes de moins de 2 000 habitants ont jusqu'au 1er juin 2024 pour transmettre leur Base Adresse Locale, fichier contenant tous les noms de voies et numéros de locaux de la commune, pour la première fois.

Des adresses à jour, c'est la garantie pour une commune de voir ses commerces et activités économiques bien référencés, ses habitants plus rapidement secourus. Pour tous, c'est aussi le gage d'un accès rapide à la fibre et aux services publics en ligne.

Le classement de voies ou chemins en voies communales ou le déclassement de celles-ci relèvent de la compétence du conseil municipal. Il constitue un enjeu important pour la commune qui doit avoir une bonne connaissance de son patrimoine et des obligations qui s'y rattachent :

- une meilleure protection du domaine routier : les voies communales sont imprescriptibles (pas de prescription trentenaire) et inaliénables (obligation de déclassement avant toute cession, même latérale ou de faible importance) ;
- un meilleur calcul de la dotation globale de fonctionnement : la connaissance du linéaire réel de voies classées permet d'ajuster la part de la dotation globale de fonctionnement qui revient à la commune dont une partie lui est proportionnelle ;
- des pouvoirs de police plus étendus (géographiquement) ;
- l'entretien des voies communales classées, incluant le respect des normes de sécurité est une obligation pour la commune.

Toute décision de classement / déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Les voies communales classées seront répertoriées dans un tableau de classement unique des voies communales. Ce tableau représente l'inventaire des voies communales classées faisant partie du domaine public communal.

La dénomination des rues et places est de la compétence exclusive du conseil municipal.

Constat pour la Bastidonne :

- 35 voies, env. 400 points d'adresse et 500 numérotations
- Défauts de numérotation : env. 17%
- Absence de numérotation : env. 5%



La Bastidonne

COMMUNE DE LA BASTIDONNE

République Française
Département Du Vaucluse
F-84120 LA BASTIDONNE

Tél: 04.90.09.63.95
Mail: mairie@la-bastidonne.fr

Envoyé en préfecture le 23/10/2024

Reçu en préfecture le 23/10/2024

Publié le

ID : 084-218400109-20240625-040_2024-DE

Accompagnement de La POSTE

- Un pré-diagnostic pour sensibiliser sur la qualité de l'adresse de votre commune à l'aide d'éléments concrets
- Un devis détaillé de notre offre modulable, certifiant les adresses.

L'expertise de La Poste : ADN Premium : accompagnement à la dénomination et à la numérotation

- 100% des adresses seront diagnostiquées,
- toutes les anomalies d'adresses seront restituées et traitées,
- 100% des adresses seront repositionnées et certifiées.
- Le fichier anciennes et nouvelles adresses contiendra les parcelles cadastrales

Options

- Communication citoyenne en amont et/ou en aval,
- Courrier d'accompagnement,
- Affiches, Plaques, remise commentée.

Cette simulation tarifaire est valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Simulation tarifaire Opération ADN BASTIDONNE					
Offre	Descriptif	Qté	Tarif unitaire net	Tarif unitaire H.T.	Montant Total*
			Non assujéti à la T.V.A.	Assujéti à la T.V.A.	
ADN Premium	- RAPPORT METHODOLOGIQUE	1		608,10 €	608,10 €
	- AUDIT ET CONSEIL	1		960,00 €	960,00 €
	- REALISATION DU PLAN D'ADRESSAGE	1		2283,20 €	2283,20 €
	- Option réunions accompagnement aval	1		500,00 €	500,00 €
	- Option modèle de courrier aval	1		45,00 €	45,00 €
	- Option affiche A3	1		45,00 €	45,00 €
	- FIN DE PRESTATION	1		202,70 €	202,70 €
	Sous-total ADN Premium				
Total simulation tarifaire **					4644,00 €

* Le montant total indiqué dans la simulation est fonction du régime fiscal de l'offre (Montant total: Net de taxe/Hors taxe). Pour plus de précisions nous vous invitons à consulter les Conditions Spécifiques de Vente de l'offre. Seuls les produits dont les tarifs figurent Hors taxes sont assujettis à la T.V.A. au taux normal en vigueur.

** Le montant total indiqué ci-dessus n'inclut pas le prix des options pouvant être souscrites par le Client en cours d'exécution du Contrat et qui ne sont pas mentionnées ci-dessus.

La Poste - Société Anonyme au capital de 5 857 785 832 euros - 358 000 000 RCS PARIS
Siège social : 3 RUE DU COLONEL PIERRE AVA - 75015 PARIS
N° Identification TVA FR 33 259 000 000

Page 1 sur 2



LA POSTE- BRANCHE SERVICES- COURRIER-COLIS

SIMULATION TARIFAIRE N° 1065802
ADN BASTIDONNE
Document non contractuel

Le 14 mai 2024

Présentation des offres	
Offre	Description
ADN Premium	Accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies de votre commune.

Schéma de procédure de classement / Déclassement

- Etablissement du dossier technique
 - notice explicative de la démarche
 - pièces techniques (plans et tableau des caractéristiques techniques des différentes voies)
 - Publication ou affichage
- Délibération du conseil municipal
- Transmission d'une copie du dossier au service du cadastre pour modification cadastrale
- Modification du tableau de classement de la voirie communale

Au vu des éléments exposés ci-dessus, il est donc proposé au Conseil Municipal que la commune soit accompagnée par La Poste pour la procédure d'adressage

Visas :

Vu les obligations de la loi 3DS s'appliquant aux communes pour l'adressage de leurs voies communales,

Vu les éléments de diagnostic faisant apparaître les lacunes en matière d'adressage, nomination et classement de voirie communales,

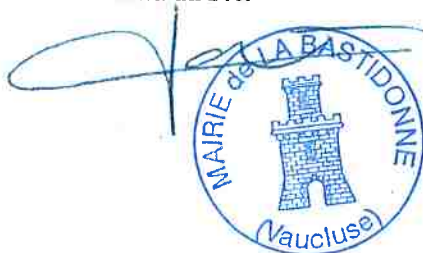
Au vu de ce qui précède et oui l'exposé de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITE

- ▶ **Approuve** l'accompagnement de la commune par la Poste dans la procédure d'adressage,
- ▶ **Autorise** Madame la Maire à signer la convention et tout document utile à l'exécution de cette décision,
- ▶ **Que** les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal

Fait à La Bastidonne,
Le 25 JUN 2024,

Madame La Maire,
Emma LEON.



Le Secrétaire de séance,
Thomas NERVI.

Certifié exécutoire
Publié le